

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : l'action des Hlm saluée par les pouvoirs publics et les partenaires

Le 25 novembre 2021 se tiendra la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Pour les femmes victimes de violences intrafamiliales, la question du logement est cruciale. Nombreuses sont celles qui doivent quitter leur logement où se déroulent les violences pour se mettre à l'abri, se protéger et protéger leurs enfants et se reconstruire.

Le comité de suivi relogement des mesures du Grenelle des violences conjugales s'est tenu le 22 novembre dernier, en présence d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée en charge du Logement et d'Elisabeth Moreno, ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes. A cette occasion, les pouvoirs publics et les partenaires ont salué l'intensification de l'engagement des organismes Hlm.

L'urgence est particulièrement prise en compte par les organismes Hlm : 97 % des demandes de logement émises par des femmes victimes ont été satisfaites dans un délai de 12 mois en 2020 ⁽¹⁾.

Entre octobre 2019 (début du Grenelle) et septembre 2021, près de 20 300 attributions ⁽¹⁾ ont été effectuées par les organismes Hlm en faveur de femmes victimes de violences, soit une augmentation de plus de 15 % par rapport aux deux années précédentes ⁽¹⁾. Entre janvier et septembre 2021, les attributions à des femmes victimes ont représenté 2,5 % des attributions Hlm ⁽¹⁾.

Les organismes utilisent l'ensemble du panel de leurs compétences pour développer une offre diversifiée : hébergement d'urgence (44 % des organismes), intermédiation locative (58 % des organismes) et mise à disposition de logements pérennes (69 %) ⁽²⁾.

Leur action se situe dans un cadre clairement partenarial, 3/4 des organismes ayant conclu des engagements partenariaux avec des acteurs spécialisés ⁽²⁾, notamment des associations du réseau Solidarité Femmes.

Ils s'inscrivent dans une dynamique de prévention et de professionnalisation. Près de la moitié d'entre eux mène des actions d'information à destination des locataires. Conscients de la nécessité d'agir sur ce thème sensible avec expertise, ils développent leurs compétences : 44 % d'entre eux ont organisé des actions de formation et de sensibilisation en faveur de leurs collaborateurs et de leurs collaboratrices ⁽²⁾.

Ces actions déclinent les engagements pris par le Mouvement Hlm en septembre 2019, dans le cadre d'une convention signée avec le ministre du logement, la Fédération nationale solidarité femmes (FNSF) et l'AFPOLIS.

Mais nous estimons qu'il faut encore aller plus loin, poursuivre les efforts pour accélérer encore plus les relogements des femmes dans des logements pérennes et donc soutenir les bailleurs sociaux dans la production de LLS.

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat : « *Si l'action des organismes Hlm est exemplaire en matière de relogement des victimes de violences intrafamiliales, elle mérite d'être encore intensifiée. Pour ce faire, les bailleurs sociaux doivent être davantage et mieux soutenus dans la production de logements.* »

(1) Source : Infocentre SNE, données au 30/09/2021 extraites le 27/10/2021

(2) Source : Enquête USH réalisée en juillet 2021 auprès de 153 organismes sur les années 2019 – 2021.

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 593 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2020, les organismes Hlm ont mis en chantier 70 500 logements neufs et logements-foyers. Ils détiennent et gèrent 4,7 millions de logements locatifs et 0,35 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 800 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. **Pour en savoir plus : www.union-habitat.org**

Contacts presse : Joachim Soëtard / Sarah Cassone / Alice Delalande-Grapinet – Tél. : 01 40 75 52 56 ou 07 64 57 85 66
[@UnionHlm](https://www.facebook.com/UnionHlm)